



METRO - BOULOT - DODO

Boulot

Boulot

Le télétravail, oui... mais pas à tout prix !

Le télétravail offre plus de liberté dans l'organisation du temps de travail. Mais attention aux pièges ! Le temps gagné en transport doit permettre de travailler mieux, pas de travailler plus. La CGT porte des revendications pour garantir de bonnes conditions de télétravail, protéger les salariés des abus et maintenir le collectif.



Un poste de travail adapté

Sur site comme chez soi, travailler dans de bonnes conditions est primordial. Vous êtes très nombreux à vouloir qu'Airbus vous apporte une **aide à l'aménagement d'un poste de travail** ergonomique : fauteuil réglable, écran supplémentaire, participation aux frais du télétravail... Et beaucoup alertent sur le stress lié aux problèmes informatiques et de connexion. Pour fournir un télétravail de qualité, **une connexion et des outils informatiques efficaces sont indispensables**.

Maintenir le collectif

Tout comme la CGT, vous êtes nombreux à souhaiter une organisation du télétravail qui évite l'isolement et les risques psychosociaux qui en découlent. Un accompagnement des télétravailleurs et des managers doit être mis en place afin de veiller à maintenir une cohésion d'équipe. Pour autant, cet accompagnement ne doit pas être prétexte à une surveillance accrue, ni une menace à l'autonomie et à la confiance.

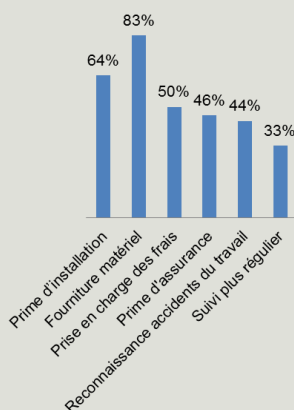
Partager les responsabilités

Sur site, la responsabilité en matière de santé, sécurité, sûreté des données et prise en charge des outils de travail est légalement à la charge de l'employeur. Cette responsabilité ne doit pas être transférée aux salariés sous prétexte que nous ne sommes plus dans les locaux de l'entreprise. Par exemple, avec l'accord groupe Airbus actuel, le salarié est responsable de la perte ou du vol des données sensibles et du matériel informatique à son domicile.

Merci !

Grâce aux **526 réponses** à notre enquête, nous construisons vos revendications ! Voici les principaux résultats.

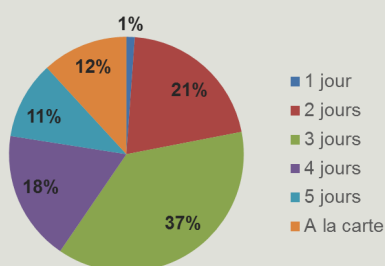
Vous êtes pour la prise en charge du poste de travail



A 83% vous souhaitez également conserver un bureau personnel sur site.

Votre préférence : 3 jours

A 66%, vous souhaitez plus de travail à distance que les 2 jours de l'accord actuel.



En savoir plus

Retrouvez l'intégralité des résultats de notre enquête, [en suivant ce lien](#).

Nous portons vos revendications

Où qu'ils soient, les salariés doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions matérielles :

- En conservant un bureau dédié sur site,
- Avec un poste de travail adapté chez eux (second écran, chaise, fournitures de bureau, participation aux charges supplémentaires).

Travailler mieux, c'est pouvoir être autonome :

- Pas de contrôle supplémentaire ou accru des horaires et pas d'évaluation individuelle des performances,
- Conserver de plages d'indisponibilité pendant les horaires de travail,
- Pouvoir ne pas répondre à toutes les sollicitations tout de suite,
- Continuer à être formé aux problématiques métier et au travail à distance.

C'est aussi être accompagné par son manager avec un suivi régulier de sa charge de travail.

La mise en œuvre du télétravail doit être souple pour le salarié et rester basée sur le double-volontariat (hors crise sanitaire) :

- La possibilité de poser des demi-journées de télétravail,
- Une présence sur site minimum plus flexible, moyennée sur le mois,
- Des dérogations pour les aidants familiaux ou pour raison de santé.

Pour garder le lien avec vous, les syndicats devront bénéficier :

- De nouveaux moyens pour rester en contact avec les salariés (par messagerie, visio-conférence, ...),
- D'un suivi régulier du télétravail et de la prévention des risques psychosociaux.

L'employeur doit rester responsable :

- De la sécurisation des données (en cas de vols de données chez soi par exemple),
- De sécurité des salariés et des accidents de travail,
- De l'entretien et du remplacement du matériel professionnel.

Enfin, la CGT veillera au respect de la loi :

- Les heures supplémentaires effectuées doivent être payées.
- Le télétravail doit être interdit pendant les congés, les arrêts de travail, les week-end ou la nuit.

La CGT défend un télétravail qui permet de mieux travailler.

Le point sur les négociations nationales...

La CGT a participé à la négociation nationale interprofessionnelle sur le télétravail, mais elle n'est pas favorable à l'accord négocié. Et ce n'est pas parce que la CGT ne croit pas au télétravail, bien au contraire. La CGT était d'ailleurs signataire de l'accord de 2005. Mais le texte proposé fin novembre 2020 ne comportent pas de droits nouveaux pour les télétravailleurs. Pire, il entérine les différents reculs des droits des salariés dans le domaine, qui avaient été introduits par les ordonnances Macron. Une occasion manquée pour un sujet qui aurait mérité plus d'innovations et d'écoute de la part des organisations syndicales patronales.

... et dans le groupe Airbus

Dans le groupe, l'accord de télétravail qui nous est applicable aujourd'hui a été signé par la CGT. Mais il est à revoir et à compléter pour tenir compte des expériences vécues dernièrement. Il peut être largement amélioré avec un vrai droit à la déconnexion et par la prise en compte des frais. La négociation dans le groupe Airbus devrait avoir lieu en 2021. Mais la CGT ADS revendique aussi qu'une négociation spécifique dans l'entreprise ait lieu pour tenir compte des spécificités d'Airbus D&S : une population majoritairement composée d'ingénieurs et cadres travaillant dans des bureaux d'études et la présence d'un gros établissement en Région Parisienne (Elancourt).

